

MOIS :

MERCI DE NOUS SIGNALER VOS PERIODES DE FERMETURES

**HÉBERGEMENT NON CLASSÉ****REGISTRE DU LOGEUR - TAXE DE SÉJOUR**

Cochez cette case si ce mois-ci, vous avez loué **exclusivement** votre bien par le biais d'opérateurs numériques (type Aritel / AirBnb / Booking / Leboncoin etc) ne remplissez pas le tableau, signez et renvoyez-nous votre déclaration.

NOM ET PRENOM DU LOGEUR :

ADRESSE :

TELEPHONE :

EMAIL :

ADRESSE DE L'HEBERGEMENT :

**N'optez pour ce registre que si vous ne pouvez pas utiliser la plateforme web dédiée.**

Le registre du logeur est un état comptable conforme à l' Article R2333-51, sa tenue est une obligation de la loi.

**Utilisez le registre en ligne**, en vous connectant sur <https://iledere.taxesejour.fr/> Les calculs se font automatiquement.

Le tarif applicable est proportionnel, soit de **5% du coût de la nuitée par personne**, plafonné à 4,51 € maximum (taxe additionnelle départementale de 10% incluse)

Date d'arrivée	Date de départ	Prix de la location	Nombre de nuits	Nombre de personnes hébergées	Tarif de la nuitée (px /nb nuit/nb pers hébergée)	Nombre de personnes taxées	Nombre de personnes exonérées	Motif de l'exonération	Total nuitées (nb de nuit x nb de personnes taxées)	Tarif applicable (plafonné à 4,51 € maximum)	Montant de la taxe perçue
		A	B	C	D = (A/B/C)	E			F = B x E	G = ((5% x D) + 10 %)	H = F x G
<i>Exemple</i> 01/07	08/07	1 000 €	7	6	23.81 €	4	2	2 enfants - de 18 ans	28	1.31 €	36.68 €
<b>TOTAL</b>											



Communauté de Communes de l'Ile de Ré  
3 rue du Père Ignace 17410 ST MARTIN DE RÉ  
[iledere@taxesejour.fr](mailto:iledere@taxesejour.fr) / 05 17 83 20 60

**NE JOIGNEZ PAS DE REGLEMENT A CETTE DECLARATION**

Date :

Signature :

MOIS :

MERCI DE NOUS SIGNALER VOS PERIODES DE FERMETURES

HÉBERGEMENT CLASSÉ

REGISTRE DU LOGEUR - TAXE DE SÉJOUR



☐ Cochez cette case si ce mois-ci, vous avez loué exclusivement votre bien par le biais d'opérateurs numériques (type Abritel / AirBnb / Booking / Leboncoin etc) ne remplissez pas le tableau, signez et renvoyez-nous votre déclaration.

CATEGORIES D'HEBERGEMENT

Palaces	4.51€	Villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.99€
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 5*	3.30€	Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 1*	0.88€
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 4*	2.53€	Villages de vacances 1,2 et 3*, chambres d'hôtes	0.88€
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 3*	1.65€	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5* et tout autre terrain d'hébergement de	0.66€
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 2*	0.99€	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.22€

NOM ET PRENOM DU LOGEUR :

ADRESSE :

EMAIL :

ADRESSE DE L'HEBERGEMENT :

N'optez pour ce registre que si vous ne pouvez pas utiliser la plateforme web dédiée. Le registre du logeur est un état comptable conforme à l' Article R2333-51, sa tenue est une obligation de la loi. Utilisez le registre en ligne, en vous connectant sur <https://iledere.taxesejour.fr/> Les calculs se font automatiquement.

Date d'arrivée	Date de départ	Nombre de nuits	Nombre de personnes hébergées	Nombre de personnes taxées	Nombre de personnes exonérées	Motif de l'exonération	Total nuitées (nb de nuit x nb de personnes taxées)	Tarif applicable	Montant de la taxe perçue
		<b>A</b>		<b>B</b>			<b>C = A x B</b>	<b>D</b>	<b>E = C X D</b>
<i>Exemple</i> 01/07	08/07	7	6	4	2	2 enfants - de 18 ans	28	1.65 €	46.20 €
<b>TOTAL</b>									

NE JOIGNEZ PAS DE REGLEMENT A CETTE DECLARATION

Date :

Signature :



Communauté de Communes de l'île de Ré  
3 rue du Père Ignace 17410 ST MARTIN DE RÉ  
[iledere@taxesejour.fr](mailto:iledere@taxesejour.fr) / 05 17 83 20 60